



La définition de l'entreprise est toujours en discussion pour les juristes. Après de nombreux colloques sur les groupes de sociétés, il convient d'élargir la réflexion sur le périmètre de l'entreprise. L'actualité y incite avec les discussions autour du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) en cours de débat au Parlement.

La notion d'« entreprise élargie » est d'abord doctrinale. Elle tend aujourd'hui à s'acclimater en France sous l'influence de la démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). En effet, les lois les plus récentes, la jurisprudence et la pratique des affaires font la promotion de « l'entreprise élargie ». La prise en compte d'une dimension élargie de l'entreprise répond à la demande des parties prenantes de l'entreprise (ONG, pouvoirs publics, société civile). Elle tend en outre à intégrer dans l'entreprise d'autres parties prenantes qui jusque là étaient extérieures à elle (cercle des fournisseurs, chaîne des sous-traitants ...).

L'heure est donc venue de présenter, avec les meilleurs spécialistes de la matière, les enjeux de l'entreprise élargie, de tenter de la définir, d'en fixer les contours, de recenser les règles existantes et d'en proposer le cas échéant de nouvelles.

**INFORMATIONS PRATIQUES** : UHA – Campus Fonderie  
CERDACC, 16, rue de la Fonderie - 68 093 Mulhouse  
[stephanie.lehmann@uha.fr](mailto:stephanie.lehmann@uha.fr)

**COMITE SCIENTIFIQUE** - **Blandine ROLLAND**, Professeur des  
Universités, Université de Haute-Alsace, CERDACC



# « L'entreprise élargie »

## Contribution de la RSE à la construction d'un concept



Jeudi 25 Octobre  
2018  
Campus Fonderie  
Amphi 4  
Mulhouse



8 h 30 : Accueil des participants.



9h00 Ouverture du colloque

### I/ La RSE et la définition de l'entreprise élargie

Présidence de séance : **Marie-Pierre CAMPROUX**, Professeure, Université de Strasbourg

- 9 h 15 : **Rapport introductif : Qu'est-ce que l'« entreprise élargie » ?**

**François-Guy TREBULLE**, Agrégé des Facultés de Droit, Université Paris 1

#### \* Les notions

- 9 h 45 : **La contribution notionnelle du droit de l'UE**

**Frédérique BERROD**, Agrégée des Facultés de Droit, Sciences po Strasbourg, Directrice de la Fédération de recherche L'Europe en mutation (Unistra/CNRS 3241)

- 10 h 10 : **Vers une redéfinition de l'intérêt social dans l'entreprise élargie ?**

**Thierry FAVARIO**, Maître de conférences (HDR), Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe Louis Josserand (EA 3707)

10 h 35 : *Débat.* – 10 h 45 : *Pause*

#### \* L'organisation

- 11 h 00 : **Enjeux stratégiques et managériaux de l'entreprise élargie**

**Renaud DEFIEBRE**, Maître de conférences de gestion, Université de Haute-Alsace, CREGO (EA 7317)

- 11 h 25 : **Les techniques d'organisation juridique de l'entreprise élargie**

**Philippe SCHULTZ**, Maître de conférences (HDR), Université de Haute-Alsace, CERDACC (EA 3992)

- 11 h 50 : *Débat*



12 heures : Déjeuner libre

### II/ La RSE et les obligations de l'entreprise élargie

#### \* Les certitudes

Présidence de séance : **François-Guy TREBULLE**

- 14 h 00 : **L'entreprise élargie à travers ses obligations de reporting et de vigilance**

**Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD**, Maître de conférences (HDR), Université de Nantes, IRDP (EA 1166)

- 14 h 25 : **Les aspects sociaux de l'entreprise élargie**

**Chrystelle LECOEUR**, Maître de conférences, Université de Haute-Alsace, CERDACC (EA 3992)

14 h 50 : *Débat*

#### \* Les incertitudes

- 15 h 00 : **Des groupes de sociétés à l'entreprise élargie en droit fiscal européen et international**

**Georges CAVALIER**, Maître de conférences (HDR), Université Jean Moulin Lyon 3, CERFF, Équipe de Droit public (EA 666)

- 15 h 25 : **L'entreprise élargie en droit pénal**

**Blandine THELLIER de PONCHEVILLE**, Maître de conférences (HDR), Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe Louis Josserand (EA 3707)

15 h 50 : *Débat.* – 16 h : *Pause*

Présidence de séance : **Marie-Béatrice LAHORGUE**, Maître de conférences (HDR), Université de Haute-Alsace, CERDACC (EA 3992)

- 16 h 20 : **La responsabilité civile dans l'entreprise élargie**

**Blandine ROLLAND**, Professeur des Universités, Université de Haute-Alsace, CERDACC (EA 3992)

- 16 h 45 : **Rapport de synthèse**

**Catherine MALECKI**, Professeur des Universités, Université Rennes 2, LiRIS (EA 7481).

**Fin du colloque : 17 h 30.**

